

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT OCTOBRE

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni à la salle Mansuy à Badonviller, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Madame Yolande BOULENGER, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Yves GRELOT, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur André THIEBO, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Marc SORATROI, Madame Catherine ROCH, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Lionel JACQUES, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Patrick MANGIN, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Lionel HUMBERT, Monsieur Maurice GRACIANI, Madame Sarah HOLZER.

Suppléants en situation délibérante : Monsieur Christian MUNIER, Madame Denise L'HOTE, Monsieur Eric MARTIN, Monsieur Jean-Marie PERISSE, Madame Martine RUDEAU, Madame Virginie MARCEL

Pouvoirs :

Madame Adeline CAPONE a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER
Madame Danièle VAILLANT a donné pouvoir à Monsieur Samuel Nitting
Monsieur Claude BOUFFIER a donné pouvoir à Monsieur Michel Marcel
Monsieur François TEYTAUD a donné pouvoir à Monsieur Pascal PLUMET
Monsieur Vivien MONNET a donné pouvoir à Monsieur Maurice GRACIANI
Monsieur André EHRART a donné pouvoir à Madame Sarah HOLZER

Excusés : Madame Lucie KIPPEURT, Madame Adeline CAPONE, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Gilbert BREGEARD, Madame Stéphanie CROUZEL, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Agnès RENCK, Monsieur François TEYTAUD, Madame Angeline LAMY, Madame Nicole MILBACH, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-Luc BESNARD, Monsieur Vivien MONNET, Monsieur André EHRART.

Secrétaire de Séance : Monsieur PLUMET Pascal

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
70	49	55

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Pascal PLUMET est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. INTERVENTION DU CDG 54 SUR LE SUJET DE LA MUTUELLE SANTÉ

Intervention d'Alain FAIVRE, directeur du CDG 54, qui présente la nouvelle offre de mutuelle santé proposée par le Centre de Gestion.

Après cette intervention, plusieurs conseillers exposent leurs interrogations ou leurs remarques :

En réponse à une question de François PHILIPPE sur le calcul de la participation employeur dans le cas de secrétaires travaillant dans plusieurs mairies, il est précisé que chaque mairie participe au prorata du salaire qu'elle verse, le prélèvement sur salaire étant quant à lui effectué par un seul des employeurs.

Dominique FOINANT fait part de ses difficultés à joindre le Centre de Gestion par téléphone. Alain FAIVRE estime cette remarque justifiée et explique que chaque élu peut contacter une personne référente dont le numéro de téléphone sera communiqué à chaque maire. Il est par ailleurs possible de faire une demande en ligne pour être rappelé téléphoniquement.

4. MODIFICATION POSTES – ANIMATEURS FRANCE SERVICES

La candidature interne d'un agent des espaces France Services de la CCVP a été acceptée pour pourvoir le poste de conseiller numérique à partir du 1^{er} novembre 2021. Son poste d'animateur France Services (26 heures hebdomadaires) est donc vacant et il est proposé de le suppléer de la manière suivante :

- Augmentation du temps de travail d'un autre animateur France Services (poste d'adjoint administratif territorial) : passage de 26 heures à 35 heures hebdomadaires à compter du 1er novembre 2021.
- Recrutement d'un animateur France Services en contrat aidé à compter du 1er novembre 2021, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires. Le contrat sera conclu pour une durée maximale de 2 ans.

Suite à une interrogation de Véronique SAUFFROY, il est précisé que le contrat aidé est subventionné à hauteur de 80% des 30h hebdomadaires.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ***D'approuver l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif territorial de 26 heures à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2021.***
- ***D'autoriser le recrutement d'une personne en contrat aidé à compter du 1er novembre 2021 au poste d'animateur des espaces France Services, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires. Le contrat sera conclu pour une durée maximale de 2 ans.***

5. GEMAPI – TRAVAUX HAUTE SEILLE

Les propriétaires d'ouvrage hydrauliques sont tenus de maintenir ou de rétablir la continuité écologique au niveau de leur ouvrage. Un ouvrage sur le lit de la Vezouze permet l'alimentation du canal d'amenée de l'ancien moulin de l'abbaye de Haute-Seille à Cirey-sur-Vezouze. La CCVP a mené une étude afin de proposer un projet de suppression de cet ouvrage, permettant à la fois le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, et le maintien de l'alimentation en eau du canal de l'ancien moulin. Ce projet nécessite notamment de créer une prise d'eau en amont du barrage actuel. Le montant résiduel des travaux après déduction des subventions sera pris en charge par les propriétaires de l'ouvrage.

Montant total du projet : 120 000 € HT maximum Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 90 000 € (75 %) Région Grand Est : 30 000 € (25 %)

Frédéric MAILLIOT explique que suite à la loi Climat et Résilience votée l'été dernier, certains dossiers sont pour le moment en suspens, dans l'attente de certaines précisions réglementaires. Philippe ARNOULD complète ce propos en ajoutant qu'une telle instabilité juridique est particulièrement désagréable. Des échanges ont par ailleurs eu lieu avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin qu'il ne soit pas systématiquement imposé pour tous les projets de travaux, des études multiples qui conduisent parfois à des coûts supérieurs à l'investissement.

Après délibération, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à solliciter les subventions ci-dessus auprès des co-financeurs sur la base d'un montant maximum de 120 000 € HT. Il autorise également le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires de l'ouvrage de l'ancien moulin de l'abbaye de Haute-Seille à Cirey-sur-Vezouze.

6. INFORMATISATION DES ÉCOLES

Dans le cadre de sa compétence « informatisation des écoles », la CCVP a systématiquement répondu aux appels à projets nationaux afin de mobiliser un maximum de financement et ainsi fournir aux enfants du territoire des équipements numériques performants.

La candidature de la CCVP a ainsi été retenue pour un appel à projets proposé dans le cadre du plan de relance pour des investissements sur les années 2021-2022, pour une subvention de 22 210 € sur un montant d'investissement prévisionnel de 33 220 € TTC. Trois écoles sont éligibles dans le cadre de cet appel à projets : Badonviller, Blâmont et Mignéville. Les investissements consisteraient en des écrans interactifs, des tablettes et divers équipements (ordinateurs, ...). Afin d'anticiper d'éventuels petits équipements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires, il serait prudent de prévoir un montant d'investissement maximum de 35 000 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement des matériels prévus en 2021 suite à l'appel à projets précédent, des besoins supplémentaires relativement urgents ont été identifiés au sein de l'école élémentaire de Cirey-sur-Vezouze : câblages, ordinateurs, écrans... nécessitant un montant supplémentaire de 6 000 € TTC.

Michel MARCEL précise qu'un inventaire complet des équipements informatiques des écoles sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à procéder à l'acquisition de matériels informatiques à destination des écoles dans le cadre du plan de relance dans la limite de 35 000 € TTC au titre du budget 2022.***
- D'ajouter 6 000 € TTC au montant de 55 000 € TTC prévus dans la délibération du 16 mars 2021 (investissements inscrits au budget 2021).***

7. RENOUELEMENT CONTRAT FOURRIÈRE ANIMALE

La CCVP a souscrit auprès du groupe SACPA un marché afin d'assurer la mise en place d'une fourrière animale sur l'ensemble des communes souhaitant souscrire à ce contrat groupé. Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2021. Un nouveau contrat est proposé par le groupe SACPA (**ANNEXE 1**). Le prix proposé au 1^{er} janvier 2022 est de 0,854 € HT par habitant (population totale INSEE). Il était de 0,811 € HT en 2021.

Un débat s'étant engagé sur la facturation de frais supplémentaires pour la capture des chats errants, Eric TAVERNE précise qu'il faut distinguer la capture d'un chat isolé (incluse dans le contrat) et une campagne de piégeage (facturée en sus).

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le président à signer un nouveau marché avec le groupe SACPA pour une durée maximum de 4 ans, sur la base de 0,854 € HT par habitant (tarif au 1^{er} janvier 2022).***
- D'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires avec les communes désirant adhérer au service.***

8. MODIFICATION RÈGLEMENT BOURSES A PROJET

Un des axes de la politique jeunesse validée en conseil communautaire du 30 juillet 2017 est : « Accompagner les jeunes dans leurs projets, favoriser les expérimentations jeunesse en soutenant leurs initiatives. »

Le dispositif bourse à projet est un outil pour travailler cette orientation.

Le dispositif permet à des jeunes de 11 à 20 ans de mettre en place un projet (à leur initiative), et de bénéficier de l'accompagnement méthodologique d'un animateur jeunesse. Pour bénéficier de l'aide de la CCVP, les jeunes viennent présenter leur projet lors d'une soutenance, devant les élus.

Le règlement d'intervention n'a jamais été formalisé. Les modalités d'intervention sont résumées comme suit :

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Thématique du projet	Modalités de soutien
Sorties culturelles Découverte touristique Activité sportive Loisirs	Nécessité de 20 % d'autofinancement Participation CCVP de 50 € par jeune, dans la limite de 350 €
Action citoyenne / solidaire ayant un impact sur le territoire de la CCVP Projet à dimension environnementale Projet humanitaire	Pas de nécessité d'autofinancement Pas de contrepartie Participation CCVP de 60 € par jeune, dans la limite de 420 €.

Bonus nuitée : 10 € / jeune, dans la limite de 70 € par projet.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le règlement du dispositif « bourse à projet » présenté.

9. SUBVENTION CARSAT – SENIORS EN VACANCES

L'opération « seniors en vacances » a concerné 149 participants en 2021 (dont les 2/3 non-imposables) qui sont ainsi partis à Carqueiranne (83) au mois de septembre.

La CCVP a obtenu un financement complémentaire de la CARSAT de 5 000 € pour 66 seniors (ressortissants du régime général à titre principal, non imposables, > 70 ans ou > 60 ans et vivant seuls) qui permet de rembourser 76 € aux personnes concernées. Le plein tarif s'élevait à 630 €, ramené à 471 € pour les non-imposables avec l'aide de l'ANCV, et à 395 € pour ceux bénéficiant aussi de l'aide de la CARSAT.

Le voyage de l'an prochain aura pour destination Mur-de-Bretagne. Les informations seront diffusées à la fin de l'année.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *D'autoriser le remboursement de 76 € à 66 seniors éligibles à l'aide de la CARSAT.*
- *De reconduire l'opération Seniors en Vacances pour l'année 2022. Les tarifs seront fixés lors d'un conseil communautaire ultérieur.*
- *D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'ANCV.*

10. DÉCISION MODIFICATIVE (BUDGET CMA VITAMINES)

Afin de répondre à une demande de la Caisse d'Allocations Familiales, il a été nécessaire de changer le logiciel de gestion du centre multiaccueil Vitamines. Si des crédits d'investissement avaient bien été prévus en 2022, ceux-ci avaient été inscrits au chapitre 21 car ils concernaient plutôt des travaux et des achats de matériel. L'acquisition de logiciels relève du chapitre 20. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante pour le budget du centre multiaccueil Vitamines :

- *Article 2183 : - 1 530 €*
- *Article 2051 : + 1 530 €*

11. MODIFICATION INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE

L'installation de téléphonie actuelle de la CCVP permet depuis 3 ans une gestion unifiée de ses trois sites administratifs. Le fonctionnement n'en est cependant pas du tout satisfaisant : pannes à répétition, instabilité du système, qualité des communications souvent dégradée pouvant conduire jusqu'à des coupures... Il est donc nécessaire de faire évoluer le système en place, notamment en profitant de la désormais éligibilité à la fibre Losange des 3 sites, ce qui n'était pas le cas il y a 3 ans.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à souscrire un nouveau marché pour la téléphonie, les connexions internet et la maintenance de la sécurité informatique pour une durée de 5 ans maximum, dans la limite des coûts actuels à savoir 11 000 € TTC annuels.

12. MOTION SNCF

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la motion suivante :

La desserte ferroviaire de la Lorraine n'a cessé au cours de ces dernières années de subir une dégradation continue aboutissant notamment à la réduction des fréquences TGV vers Paris, mais également des dessertes vers l'ouest depuis la gare Lorraine-TGV, et la suppression des liaisons vers le Sud notamment la ligne Metz-Nancy-Lyon-Marseille. En parallèle, à plusieurs reprises, la menace d'une suppression de la desserte TGV des gares secondaires (Lunéville, Sarrebourg, Saint-Dié...) a été évoquée.

Au plan local, les conditions d'accueil à la gare d'Igney-Avrincourt et la réduction des cadencements opérés il y a quelques années sont déplorables.

L'ajustement de l'offre SNCF pour cette rentrée 2021 - 2022 marque une nouvelle étape dans ce qui s'apparente à un véritable démantèlement de l'offre de service vers Nancy et le sud Lorrain avec une fin programmée en 2022 des deux liaisons quotidiennes TGV Ouigo de Nancy vers Paris sans justification tangible.

Cette décision unilatérale de la SNCF est inacceptable au regard des éléments suivants :

Un investissement pour un bien commun

Les collectivités territoriales du Grand Est ont investi au total plus de 850 millions d'euros pour être desservies par le TGV. Cette infrastructure et donc le service associé appartiennent pour partie aux habitants du Grand Est qui ne peuvent accepter une dégradation supplémentaire du service.

Des étudiants et des familles pénalisés

L'offre « OUIGO » constitue une réponse économique répondant aux besoins des nombreux étudiants et familles du territoire. C'est un facteur d'attractivité du territoire non négligeable.

Plus généralement, les choix de la SNCF depuis quelques années sont en totale contradiction avec les orientations sociétales et écologiques auxquelles tous sont appelés à prendre part :

Une politique de développement et d'aménagement contrariée

Les 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle fédérées autour du SCoT, portent ensemble une politique d'aménagement et de développement nécessitant une liaison « fluide » et efficace vers Paris et vers le Sud de la France. La liaison avec le bassin parisien est indispensable à la politique d'attractivité et de tourisme, permettant notamment de faire découvrir le patrimoine et la culture lorraine aux franciliens.

Un engagement vers une mobilité durable mis à mal

La suppression des lignes vers Paris et vers le Sud de la France et l'abandon des petites haltes gares vont à contre-courant de la dynamique et des investissements engagés favorisant des solutions décarbonées (covoiturage, mobilités douces, pôles multimodaux) et de la nécessaire prise en compte du changement climatique dans les politiques de mobilité. L'État ne peut pas demander d'un côté aux collectivités de converger vers des objectifs nationaux pour une mobilité plus durable et, de l'autre, laisser la SNCF retirer les services favorisant l'atteinte de ces objectifs.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les élus de la Communauté de communes de Vezouze en Piémont avec ceux de la Multipole Nancy Sud Lorraine demandent solennellement à la SNCF et à l'État :

Le maintien des liaisons TGV Ouigo entre Nancy et Paris au-delà de décembre 2021 ;

Le maintien et l'amélioration de la liaison de la Lorraine vers le Sud de la France ;

Le maintien de la desserte TGV des polarités telles que Lunéville, Sarrebourg, Saint-Dié ;

La prise en compte de la gare d'Igney-Avrincourt comme un élément structurant d'aménagement et de mobilité pour le territoire de Vezouze en Piémont en y consacrant les moyens adaptés ;

L'engagement d'un dialogue respectueux et constructif avec la SNCF sur tous ces enjeux indispensables pour notre région et pour la transition écologique.

13. DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Bureau du 13 octobre 2021 :

- Demande de subvention – Chargé de mission Petite Ville de Demain
- Acquisition bacs ordures ménagères
- Subvention associative
- Créances irrécouvrables

14. QUESTIONS DIVERSES

Réunion des Amicales des Maires : La nouvelle amicale résultant de la fusion des anciennes associations cantonales est à créer. Les maires présents ne s'opposent pas à cette idée, de même qu'ils sont favorables au fait d'ouvrir l'association aux adjoints et aux anciens maires également. François PHILIPPE attire toutefois l'attention sur le fait qu'à trop vouloir élargir, on peut perdre le côté convivial. Les prises de décision seront dans tous les cas actées lors de la prochaine Conférence des Maires. Lors de cette prochaine Conférence des Maires, les sujets suivants pourraient être évoqués : Amicale des Maires, vidéosurveillance sur les axes routiers stratégiques, échanges avec le procureur.

Vaccination : Véronique SAUFFROY demande si des informations sont arrivées concernant la vaccination (campagne pour la 3^{ème} dose) ? La CCVP ne dispose pas de réponse de l'hôpital de Lunéville à ce jour. Le problème est que si la réponse est trop tardive, les habitants se seront débrouillés par eux-mêmes en ordre dispersé.

PTRTE : Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique est un nouveau contrat signé à l'échelle du Pays du Lunévillois. Dans ce cadre, un certain nombre de projets structurants du territoire ont été remontés. Néanmoins, aucun financement supplémentaire n'est prévu au travers de ce contrat.

Maison de santé : La cérémonie visant à baptiser la maison de santé intercommunale située à Cirey-sur-Vezouze « Maison de santé Jacques Chirac » est prévue le samedi 26 février 2022 en présence de la famille Chirac.

Recrutement chef de projet « Petite Ville de Demain » : La candidate qui avait été retenue pour ce poste s'est finalement désistée. Le recrutement est donc relancé.